

Feuille d’Avis du district de Courtelary
Edition du 14 janvier 2022

COVID-19

L’Hôpital du Jura bernois organise des journées de vaccination contre le COVID-19, dans toutes les communes du Jura bernois, sans rendez-vous. A Villeret une journée est prévue le lundi 24 janvier prochain, de 10h00 à 18h30, dans la salle du Conseil municipal qui se trouve à la Rue Principale 24. L’administration de la première dose, de la deuxième dose, mais également du rappel vaccinal sera possible. Comme mentionné en début de message, il n’est pas nécessaire de prendre rendez-vous mais cela facilite et accélère le processus si les clients s’inscrivent au préalable sur le site <https://be.vacme.ch/> ou en téléphonant au 031 636 88 00. Il est nécessaire de se munir de sa carte d’assurance-maladie, d’une pièce d’identité et, si possible, de son carnet de vaccination. Par discrétion le bureau communal sera fermé ce jour-là.

Nouvelle législature

Voici la répartition des dicastères pour la législature 2022-2025 :

Habegger Richard	Finances, développement économique, sécurité, personnel, mairie
Chatelain Carlos	Travaux publics, alimentation en eau, épuration des eaux, gaz naturel
von Kaenel Dave	Construction, sapeurs-pompiers, protection civile, militaire, catastrophes
Lemaitre Bruno	Aménagement du territoire, éclairage public – électricité, tourisme, embellissement, environnement (gestion des déchets)
Keller Berger Mélanie	Ecoles, formation, culture, bibliothèque
Vuitel John	Bâtiments du patrimoine financier & administratif, cimetière
Torreggiani Raphaël	Prévoyance sociale, tutelles, santé, exploitation forestière, agriculture

et la composition des commissions et autres représentations :

Assemblée communale
Election par l’assemblée communale (6 décembre 2021)

Rohrer Serge	Président
Silvestrini Matteo	Vice-président
von Kaenel Axelle	Secrétaire
Lovis Nathalie	Vice-secrétaire

L’organe de vérification des comptes

Fiduciaire Ficonom SA

Commission permanente selon règlement communal d’organisation

Election par le Conseil municipal

a) Commission des constructions

von Kaenel Dave	Représentant du Conseil Municipal / Président
Sartori Thierry	Secrétaire
Hêche Jean-Pierre	
Vuitel John	
Wenger Alfred	

h) Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

von Kaenel Dave
Bruno Lemaitre

A la Commission de gestion
A l'assemblée des délégués

i) Parc Jurassien de la Combe-Grède

Lemaitre Bruno

j) Parc régional Chasseral

Lemaitre Bruno

Délégué consultatif

k) Syndicat Triage centre Vallon

Torreggiani Raphaël
Chatelain Carlos

Au comité
A l'assemblée des délégués

Fermeture du bureau

Le bureau sera fermé les mercredi 19 et jeudi 27 janvier 2022, toute la journée, pour permettre au personnel de participer à des cours de formation. Nous vous rappelons que l'administration communale sera également fermée le lundi 24 janvier 2022, date de la vaccination contre le Covid-19.

Analyse de l'eau

Le dernier rapport d'analyse de l'eau réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 15 décembre à Combe-Grède 8 mentionne les résultats suivants : Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 26. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Vote par correspondance

Nous vous rappelons ce qui doit être observé pour que le vote par correspondance puisse être validé :

- il faut placer le ou les bulletins de vote dans « l'enveloppe de vote pour bulletin électoral/bulletin de vote », cette enveloppe doit elle-même être placée dans « l'enveloppe à utiliser pour le vote par correspondance » avec la carte de légitimation ;
- la carte de légitimation doit impérativement porter la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électrice.

De plus en plus souvent nous recevons qu'une enveloppe en retour ce qui rend le vote nul !

Villeret, le 10 janvier 2022

Le Conseil municipal